

pourrait avoir principalement à souffrir de l'adoption de ce rapport.

L'hon. M. LAPOINTE: J'approuve fortement ce rapport.

L'hon. M. GUTHRIE: Je demanderais au ministre de la Justice s'il a pris l'avis de légistes experts relativement à cette question que je porte à son attention.

L'hon. M. LAPOINTE: Il y avait là un grand nombre d'experts.

L'hon. M. GUTHRIE: A-t-il étudié cette question au point de vue de sa propre province ou au point de vue des droits des minorités au Canada?

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami n'a aucunement raison de se tracasser au sujet de ma province.

L'hon. M. GUTHRIE: Est-il prêt à accepter la responsabilité de faire ratifier par une loi la proposition contenue dans ce rapport?

L'hon. M. LAPOINTE: Sûrement.

L'hon. M. GUTHRIE: Le ministre entendra peut-être des protestations de Québec avant longtemps et il se pourrait bien qu'il faille modifier le rapport. Je ne suis pas disposé à ouvrir la porte aussi grande qu'on propose de le faire dans ce rapport. J'inclurais des restrictions et des limitations afin de sauvegarder les intérêts et les privilèges spéciaux de notre population, qui peuvent être menacés plus tard si l'on adopte ce rapport dans sa forme actuelle.

Il est une autre phase de la question que je désire discuter. Il y a des choses que je ne comprends pas encore très bien. Cette égalité de statut que l'on proclame,—à savoir qu'aucun n'est subordonné aux autres,—comment pouvez-vous la concilier avec l'état de choses actuellement existant dans l'Empire britannique? La Grande-Bretagne est le principal associé. C'est l'associé qui a la force à son appui. Elle doit toujours être le principal associé. Je vais bâtir une autre hypothèse, imaginer un cas extrême. Nous ne sommes pas sur un pied d'égalité, et je prétends, monsieur l'Orateur, que nous ne le serons pas après cette entente. Que le Canada déclare la guerre aujourd'hui à quelque nation étrangère; pensez-vous qu'on ne considérerait pas une telle déclaration de guerre comme de nul effet? On la traiterait comme une farce internationale. J'irai plus loin. Si le Canada envoyait une expédition armée envahir un pays étranger, jugerait-on que ce serait un acte de guerre? Je pense que non. On dirait que c'est un acte criminel, une expédition de flibustiers, pour laquelle nous serions punis et

[L'hon. M. Guthrie.]

devrions payer des dommages. J'irai plus loin encore. Que nos forces navales, dans un moment de colère, saisissent ou détruisent les navires d'une autre puissance sur la haute mer; jugerait-on que ce serait un acte de guerre? On traiterait une telle action comme un acte de piraterie. Mais que la Grande-Bretagne fasse la même chose et qu'en pensera-t-on? Il peut se produire des événements dans certaines parties reculées du monde où il deviendra nécessaire que le gouvernement de la Grande-Bretagne agisse sans délai, comme cela est déjà arrivé.

Les droits ou les biens des sujets britanniques pourraient être en danger et force lui serait d'agir sans retard. Sa déclaration de guerre entraînerait ce pays-ci comme belligérant dès l'instant que la Grande-Bretagne aurait formulé cette déclaration. Nous pourrions répudier la guerre; nous pourrions déclarer: "Nous n'y entrerons pas et nous n'y participerons d'aucune façon"; seulement, dès l'instant de la déclaration, nos rives seraient exposées aux attaques de l'ennemi, nos navires pourraient être saisis ou coulés, et nos citoyens pourraient être traités en sujets ennemis quoique nous n'ayons rien fait de notre chef. Dans ces conditions, peut-on affirmer que nous sommes sur un pied d'égalité? Ce serait par trop ridicule que de prétendre une telle chose. Nous ne sommes pas sur un pied d'égalité. C'est ce que sir Wilfrid Laurier avait toujours reconnu. Il prétendait que nous ne pouvions nous trouver sur un pied d'égalité qu'en acceptant une part des charges et des responsabilités.

Je me demande ce que l'on a fait quant aux charges et aux responsabilités lors de la dernière conférence? Cette question nous avait préoccupés auparavant. Quelle a été l'attitude du premier ministre au sujet des charges et à notre part des responsabilités? J'imagine qu'en temps et lieu nous apprendrons ce qu'il a déclaré à ce sujet, mais j'aimerais à savoir si, ce soir ou à un autre moment qui lui conviendra, il sera disposé à faire une déclaration catégorique à ce sujet. Je sais que la conférence ne s'est pas occupée de la défense de l'empire. On s'est contenté d'en ajourner l'étude et de laisser la question où elle en était. On a consacré beaucoup de temps à discuter de pellicules cinématographiques et de double-impôt,—sujets importants en eux-mêmes,—mais quand on en vint à la grave et importante question de la défense de l'empire, on se contenta de la laisser dans l'état où elle était à la conférence de 1923, alors qu'on décida d'établir un échange de bureaux entre les Dominions et la Grande-Bretagne et un collège militaire pour l'instruction des officiers à Londres. Qu'a-t-on fait relative-